



## **COMITE DIRECTEUR DE PETANQUE DES LANDES**

*CR 2019 04 – 16 mai 2019 – Meilhan*

**Membres présents** : Christophe BARTHE, Jean-Pierre BECHERIC, Olivier CAILLEAUX, Véronique CAPDEVILLE, Virginie DARRIGADE, Philippe DEFICIS, Pascal DESCOUENS, Jacques LACAVE, Jean-Jacques LAGIERE, Jacky LAPLACE, Philippe LENDRE, Georges LOBY, Bernard NASSIET, Christian OLIVAN, Jean-Marie RABA, Josiane SAUBESTY

**Personne invitée** : Vincent DARRIGADE

**Membres et personnes excusés** : Delphine FOURTEAU

**Membre démissionnaire** : Jean-Paul LABORDE

**Jacques LACAVE** (Président du CD40) ouvre la séance à 18h30.

Rapporteur de séance : **Jean-Jacques LAGIERE**

**Jacques LACAVE** remercie **Pascal DESCOUENS**, président du district de Chalosse, et **Vincent DARRIGADE**, président du club de Meilhan, qui ont uni leurs efforts afin de mettre à disposition les moyens nécessaires et suffisants pour permettre la tenue de cette réunion. En effet, dans le souci permanent de faciliter les échanges d'informations avec les clubs, le Comité des Landes a décidé lors de sa dernière réunion de délocaliser le rassemblement des élus landais. Le district de Chalosse initie donc cette nouvelle procédure.

De plus cette réunion était ouverte aux dirigeants des clubs du district de Chalosse qui le désiraient, **Jacques LACAVE** souhaite donc la bienvenue aux représentants de 5 clubs présents du district de Chalosse : Montgaillard, Pontonx, Souprosse, Carcen Ponson, Meilhan

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Jacques LACAVE** fait lecture d'un courrier adressé au Comité par **Jean-Paul LABORDE**, courrier qui annonce sa démission pour toutes ses responsabilités de dirigeant de Comité des Landes et de District de Mont de Marsan. Les échanges et débats impliqués par ce courrier sont reportés et seront évoqués, un peu plus tard dans la soirée, lorsque le point **Discipline** sera abordé dans l'ordre du jour prévu pour cette réunion. La démission de **Jean-Paul LABORDE** est donc entérinée, avec effet immédiat.

### **1. Approbation de CR des réunions**

Réunion du 29 mars 2019 – pas de commentaires

## 2. Situation des effectifs 2019

Des états complets et détaillés des effectifs sont distribués à tous les membres du Comité des Landes. **Vincent DARRIGADE** note que les effectifs étaient de 3899 licences au 31 mai 2018, nous constatons donc un léger retard par rapport à l'année dernière.

**Christian OLIVAN** fait remarquer le déplacement de nombreux licenciés du district de Mont de Marsan vers le district de Chalosse.

### COMITE DES LANDES EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019

CHALOSSE	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	96.7%	977	945	411	472	62
Répartition par catégories				43.49%	49.95%	6.56%

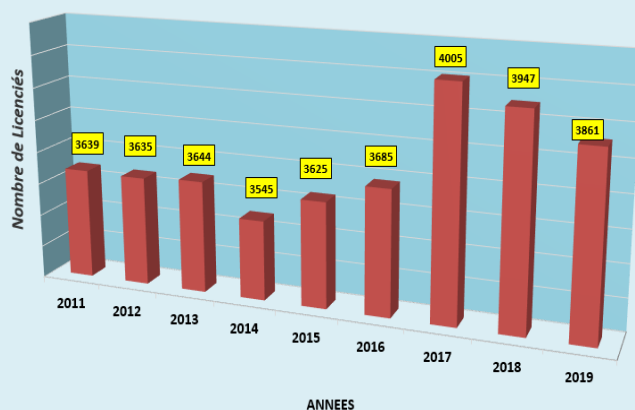
DAX - CÔTE SUD	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	101.0%	1249	1262	606	579	77
Répartition par catégories				48.02%	45.88%	6.10%

HAUTE LANDE	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	99.7%	933	930	443	453	34
Répartition par catégories				47.63%	48.71%	3.66%

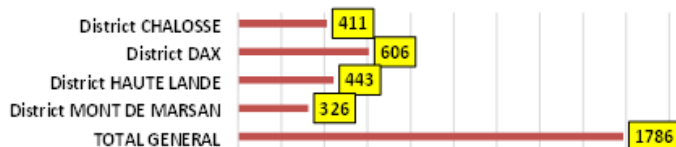
MONT DE MARSAN	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	92.8%	788	731	326	364	41
Répartition par catégories				44.60%	49.79%	5.61%

COMITE LANDES	Pourc. Reprise	Effectifs 2018	Effectifs 2019	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	98.0%	3947	3868	1786	1868	214
Répartition par catégories				46.17%	48.29%	5.53%

### EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES



### CD40 - EFFECTIFS VETERANS 2019



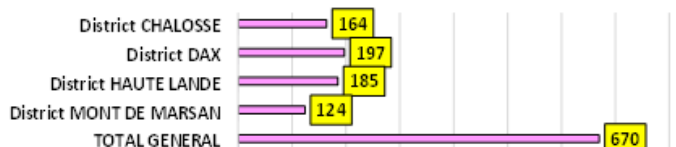
	TOTAL GENERAL	District MONT DE MARSAN	District HAUTE LANDE	District DAX	District CHALOSSE
Effectifs	1786	326	443	606	411
Pourc.	100%	18%	25%	34%	23%

### CD40 - EFFECTIFS SENIORS 2019



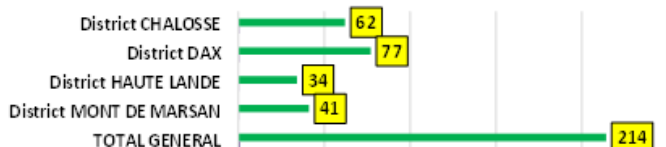
	TOTAL GENERAL	District MONT DE MARSAN	District HAUTE LANDE	District DAX	District CHALOSSE
Effectifs	1868	364	453	579	472
Pourc.	99%	19%	24%	31%	25%

### CD40 - EFFECTIFS FEMINIENS 2019



	TOTAL GENERAL	District MONT DE MARSAN	District HAUTE LANDE	District DAX	District CHALOSSE
Effectifs	670	124	185	197	164
Pourc.	100%	19%	28%	29%	24%

### CD40 - EFFECTIFS JEUNES 2019



	TOTAL GENERAL	District MONT DE MARSAN	District HAUTE LANDE	District DAX	District CHALOSSE
Effectifs	214	41	34	77	62
Pourc.	100%	19%	16%	36%	29%

**Jean-Jacques LAGIERE** effectue un point sur les demandes de mutations. Si le nombre de mutations internes, c'est-à-dire dans le département des Landes reste à peu près constant, celui des mutations externes, mutations hors départements des Landes, a subi une augmentation notable.

#### MUTATIONS 2019

MUTATIONS	Valeur	Nombre	Totaux
Internes	30.00 €	228	6 840.00 €
Externes	50.00 €	49	2 450.00 €
Gratuites		56	
<b>TOTAUX</b>		<b>333</b>	<b>9 290.00 €</b>

#### MUTATIONS 2018

MUTATIONS	Valeur	Nombre	Totaux
Internes	30.00 €	224	6 720.00 €
Externes	50.00 €	38	1 900.00 €
Gratuites		91	
<b>TOTAUX</b>		<b>353</b>	<b>8 620.00 €</b>

### 3. Point sur la saison sportive

**Jacques LACAVE** rappelle que 2 grandes modifications ont été apportées, cette année, à l'organisation des qualifications et compétitions :

- L'application du calendrier unique pour les qualifications sur tout le territoire français
- L'interdiction de port de tenues fantaisistes lors des compétitions officielles

Un tour de table est donc effectué, chacun pouvant exprimer son ressenti sur le vécu lors des compétitions.

- **Application du calendrier unique**

- La saison officielle des qualifications est beaucoup plus courte, donc en débutant plus tard dans l'année (*début mars et non début février*), nous avons pu jouer la plupart des compétitions avec une météo plus clémente.

- **Tenues – applications des dispositions fédérales**

- **Jacky LAPLACE** estime que cela s'est plutôt bien passé, en restant strict sur l'application du règlement. Les équipes ne respectant pas les directives fédérales ont été invitées à se changer et à revêtir des tenues autorisées. Par contre, il a été parfois nécessaire de disqualifier certaines équipes non en tenues.
- **Christian OLIVAN** fait remarquer que certains licenciés, avec certainement un désir d'être remarqués, avaient fait le choix de provoquer les jurys en arrivant en tenues non autorisées et en ayant dans les véhicules les tenues correctes.
- Il faut noter tout de même la très belle initiative de la plupart des clubs qui ont proposé à leurs licenciés des pantalons autorisés par les règlements.
- **Pascal DESCOUENS** tient à noter toutefois la difficulté de reconnaître un pantalon de type *JEAN*. Nous sommes dirigeants de pétanque et non couturier ou jury pour un défilé de mode.
- **Véronique CAPDEVILLE** note, avec regret, que dans les rencontres du championnat des clubs vétérans, plusieurs joueurs portaient des pantalons de type *JEAN*. Nous constatons que l'esprit frondeur de nos anciens est bien présent, et qu'il est difficile de leur faire appliquer des règlements pour ce qu'ils estiment encore être un loisir. Il faut noter ici la difficulté de faire appliquer ce règlement dans cette compétition, étant donné le très grand nombre de sites désignés pour recevoir les rencontres.
- **Virginie DARRIGADE** signale que quelques féminines, pour les rencontres du championnat des clubs en catégorie des féminines, avaient conservé des pantalons autorisés dans les véhicules et ont essayé de passer à travers les mailles des contrôles effectués par les arbitres, arbitres présents en nombre suffisant car cette compétition est organisée sur un site unique.

**CONCLUSION** : il est demandé que soient étudiés 2 points :

- Effectuer une demande officielle auprès de la Fédération afin de préciser la qualité des tenues autorisées : **exemple - imposer les tenues sportives**
- En l'absence d'un règlement fédéral national, le Comité devra prendre une décision pour 2020, et peut-être imposer pour le département ce règlement. Certains comités l'ont déjà fait cette année. Cette décision sera prise par le CD40 avant la fin de l'année 2019

**Jacques LACAVE** demande aussi un point financier en tenant compte de l'augmentation des frais d'inscriptions pour les qualifications. En effet, ces frais sont passés de 3 à 4 euros suite au vote des présidents des clubs landais lors de l'assemblée générale du Comité des Landes, tenue fin janvier 2019.

Donc, nous pouvons constater que :

- Le montant total recueilli est pratiquement égal à celui de l'année dernière, soit environ 26100 euros
- Le nombre de licenciés inscrits est plus faible
- Il faut tenir compte des économies effectuées sur les frais d'arbitrage, car le nombre de prestations est lui aussi diminué par le regroupement des journées finales des championnats du Comité.

**Christophe BARTHE** annonce avoir recueilli quelques commentaires amers de la part de licenciés, rapport à la qualité différente des cadres de jeu présentés par le club de Lалуque lors du dernier week-end.

**Jean-Jacques LAGIERE**, un peu agacé par ce genre de remarques, répond :

- **Pour les compétitions de triplettes jeunes :**
  - Les cadres de jeu étaient très bien séparés et sécurisés pour les jeunes et les éducateurs (*rubans et barrières filtrant l'accès réservé aux seuls éducateurs*)
  - Barrières suffisamment éloignées des premiers cadres et séparant les cadres et les parents
  - Séparation des alignements des cadres par des poutres permettant l'arrêt des boules perdues, ne gênant pas ainsi les autres parties
  - Surface du terrain parfaitement adaptée pour une pétanque pratiquée par de jeunes enfants
  - Eclairage très efficace disponible, mais inutile car les parties ont été terminées avant le soir
  - Possibilité pour la table de marque d'afficher l'intégralité des documents nécessaires à une bonne information sur l'évolution des résultats pour les spectateurs et les joueurs
  - Sonorisation suffisante pour tout le site
  - Buvette allongée en surface pour permettre l'abri des consommateurs et suffisamment éloignée des premiers cadres de jeu afin de ne pas gêner la concentration de ces derniers
- **Pour la compétition en doublettes mixtes**, certes, tous les cadres utilisés n'avaient pas la même texture de revêtement, mais **Jean-Jacques LAGIERE** estime, que si les joueurs souhaitent représenter correctement le département des Landes aux championnats de territoire et de France, ils doivent savoir s'adapter à ces difficultés.
  - 16 cadres disponibles de taille réglementaire dont 6 avec une surface plus roulante et 10 offrant une surface où les données étaient plus difficiles à trouver
  - Utilisation des 6 cadres de surface plus roulante uniquement pour les parties de poules
  - Utilisation de 10 cadres avec une surface plus technique, pour toutes les parties en élimination directe des 1/8<sup>èmes</sup> jusqu'à la finale
  - Séparation et éloignement très efficaces des terrains réservés aux adultes afin que les mouvements du public, surtout ceux des parents enthousiastes des jeunes licenciés, ne viennent pas perturber les doublettes mixtes
  - **Jean-Jacques LAGIERE** ajoute qu'il a veillé personnellement, avec l'aide du délégué **Jacky LAPLACE** et de l'arbitre **Philippe LAVIGNE** à ce que les rencontres soient disputées dans le

confort maximum, c'est-à-dire en respectant tant que possible des terrains libres entre les parties en élimination directe

- Il conclut qu'il a reçu des remarques des joueurs qui avaient apprécié la difficulté des terrains proposés, et qu'aucun n'est venu lui rapporter de critiques. Il est vrai que les derniers joueurs sur le site étaient des équipes qui avaient gagné leur qualification, ceci explique la rancœur des équipes qui n'ont pas réussi à s'adapter à la difficulté des cadres proposés.

**Véronique CAPDEVILLE** souhaite que le cahier des charges, qui existe dans le Comité des Landes, soit proposé par les districts aux clubs souhaitant recevoir des compétitions.

**Pascal DESCOUENS** remarque que la proposition de faire jouer les qualifications par 2 districts associés, nécessite souvent un très grand nombre de terrains, ce qui diminue d'autant le nombre de clubs susceptibles de prendre la responsabilité de l'organisation des qualifications.

#### **4. Point sur la saison sportive – Championnat des clubs**

---

##### **C.D.C OPEN**

**Jacques LACAVE** annonce que le tirage du CDC OPEN sera effectué demain, avec 157 formations inscrites, soit 3 de moins que l'année dernière

##### **C.D.C FEMININ**

**Virginie DARRIGADE** remercie les clubs de St Sever et de St Vincent de Paul pour la mise à disposition des locaux afin que les capitaines des équipes puissent remplir les feuilles de rencontres.

Elle annonce avoir eu quelques difficultés avec 2 formations qui ont inversé leurs inscriptions entre la déclaration préalable des équipes et les inscriptions sur les terrains. Ces inversions ont été traitées, lors de la dernière réunion du Comité des Landes. Toutefois, **Jacques LACAVE** reconnaît une erreur d'application du règlement par le Comité, en omettant l'organisation d'une réunion de concertation avec les responsables des clubs avant l'application de sanctions. Le Comité des Landes a donc organisé une réunion où chacun a pu exprimer sa vision des événements vécus. Le Comité de pilotage du CDC féminin, au vu des explications de bonne foi de chacun, a donc annulé les sanctions envisagées.

**Véronique CAPDEVILLE**, qui était déléguée, lors de la journée organisée par le club de St Vincent de Paul, assure avoir vécu une période très difficile, avec un très gros problème d'organisation de la part des clubs. En effet, de nombreuses responsables arrivent en ne sachant par leur numéro de groupe, et déposent les licences un peu n'importe comment. Elle estime que le démarrage de cette compétition, c'est-à-dire le dépôt des licences et l'enregistrement des joueuses sur les feuilles de rencontres est totalement à repenser, afin d'aider les capitaines totalement perdues.

**Jean-Jacques LAGIERE** fait lecture d'un message provenant d'un responsable de club, s'il est possible d'utiliser ce mot pour qualifier les termes du message reçu. En effet, aucun numéro de licence n'a été noté pour une équipe de son club sur la feuille de rencontre de l'après-midi, ce qui engendre automatiquement l'application d'une amende financière, en respectant l'application de l'article 7 du règlement du CDC féminin.

Le message, rédigé par ce monsieur, et reçu par le Comité des Landes fait mention :

- de doutes sur la présence d'arbitres sur le site,
- de doutes sur la présence de signatures sur les feuilles de rencontres,
- demande que le montant de l'amende soit en partie pris par l'arbitre responsable de la compétition,
- de doutes sur les contrôles des tenues des joueuses pour cette compétition ...

En résumé, au lieu d'assumer l'erreur de la capitaine de sa formation, ce responsable de club émet des doutes sur la compétence des dirigeants du Comité des Landes et sur leur probité.

Donc, en réponse, **Jean-Jacques LAGIERE** annonce que :

- 3 arbitres en tenues étaient présents sur le site, un national et 2 départementaux
- Toutes les feuilles de résultats ont été signées par l'arbitre principal
- 7 éducateurs en tenues ont été mis à contribution pour encadrer les ateliers de tir
- 76 cadres de jeu ont été tracés pour le confort des licenciées
- Un local a été mis à disposition pour renseigner les feuilles nominatives des équipes
- Le jury pour ce type de compétition est composé du délégué, de l'arbitre principal et des capitaines des équipes de la poule et non concernées par le motif de la réunion du jury
- Une déléguée du Comité des Landes en tenue officielle, accompagnée de 2 membres du bureau du Comité des Landes ont vérifié toutes les licences déposées le matin

**Jean-Jacques LAGIERE** estime que ce genre de réaction, de la part d'un responsable de club est très symptomatique de notre civilisation. Lorsque que l'on doit assumer une erreur, il est très courant de chercher une excuse, voire toutes les raisons possibles afin d'éviter un sentiment de culpabilité, mais plutôt de rechercher un soupçon d'injustice. C'est le syndrome **CALIMERO**.

En conclusion, un dirigeant présent propose que les feuilles de rencontres soient pré-remplies par la Comité avec la composition annoncée des formations. **Jean-Jacques LAGIERE** refuse catégoriquement cette solution, qui d'une part ne serait pas très efficace en cas de changements de joueurs dans la formation, et d'autre part demanderait un travail très conséquent de la part de la Commission administrative. Cette commission a en effet la charge du suivi des résultats, de la gestion des tous les championnats et épreuves qualificatives, des contrôles des feuilles de rencontres ... Elle n'a pas pour vocation de remplacer les secrétariats et les responsables des clubs qui doivent assumer les fonctions pour lesquelles ils ont été choisis par leurs licenciés.

#### **C.D.C VETERANS**

**Vincent DARRIGADE** regrette les retards dans les retours des feuilles de rencontres, ce qui engendre automatiquement des retards dans la publication des résultats sur le site du CD40, et donc des commentaires peu aimables de la part de licenciés qui souhaiteraient voir les classements dès le mercredi des poules jouées le mardi.

#### **COUPE DE FRANCE**

**Jacques LACAVE** annonce le lancement du 2<sup>ème</sup> tour départemental, le tirage au sort des rencontres ayant été effectué

## 5. Championnats Territoriaux d'Aquitaine - Délégués

---

Dates	Championnats	CD	Lieux	Délégués
24/05/2019	Doublettes Vétérans -16 équipes	CD24	MARSAC	P. DESCOUENS
25/05/2019	Doublettes. Masculins -32 équipes	CD24	MARSAC	C. OLIVAN Ph. DEFICIS
25/05/2019	Individuels Féminines -16 joueuses	CD24	MARSAC	Virg. DARRIGADE
26/05/2019	Doublettes Mixtes -16 équipes	CD24	MARSAC	J. LAPLACE
30/05/2019	Triplettes Masculins -32 équipes	CD64	PAU	JP .BECHERIC C. OLIVAN
30/05/2019	Triplettes Féminines -16 équipes	CD64	PAU	Virg. DARRIGADE
31/05/2019	Triplettes Vétérans -16 équipes	CD64	PAU	C. OLIVAN
01/06/2019	Triplettes Jeunes -12 par catégories	CD64	PAU	O. CAILLEAUX V. CAPDEVILLE
01/06/2019	Triplettes Promotions -32 équipes	CD64	PAU	C. OLIVAN JP. BECHERIC
02/06/2019	Individuels Masculins -32 joueurs	CD64	PAU	C. OLIVAN JP. BECHERIC
02/06/2019	Doublettes Féminines -16 équipes	CD64	PAU	Virg. DARRIGADE
08 et 09/06/2019	Triplettes Provençal - 8 équipes	CD40	CAZERES	JP. BECHERIC
08 et 09/06/2019	Doublettes Promotions -16 équipes	CD40	CAZERES	JM. RABA
09/06/2019	Championnat des Jeunes	CD40	CAZERES	O. CAILLEAUX
15 et 16/06/2019	Doublettes Provençal - 8 équipes	CD33	LE PORGE	JP. BECHERIC
15 et 16/06/2019	Triplettes Mixtes -16 équipes	CD33	LE PORGE	G.LOBY
06 et 07/07/2019	JEUNES Ch. REGIONAL TRIPLETTES JEUNES	CD47	Ste LIVRADE	Vinc. DARRIGADE O. CAILLEAUX

## 6. Championnats de France - Délégués

---

Pour les championnats prévus à Fréjus, les 21, 22 et 23 juin 2019, sont nommés délégués : **Christian OLIVAN**, **Jacky LAPLACE**, et **Jean-Pierre BECHERIC**. La proposition de **M. NAPOLI** qui souhaitait accompagner ses licenciés lors de cette compétition n'est pas retenue.

## 7. Habillement des jeunes joueurs qualifiés

---

Cette année, la moitié des équipes qualifiées pour les championnats de jeunes sont homogènes. Il est donc proposé que ces joueurs puissent arborer les couleurs de leurs clubs, en y ajoutant l'écusson du Comité des Landes, le bas des tenues étant fourni par le Comité des Landes. Il s'ensuit un débat sur l'attitude à appliquer envers ces joueurs.

**Jacques LACAVE** fait remarquer la fierté de représenter leur club respectif pour ces jeunes joueurs. Il est soutenu dans cette proposition par **Christophe BARTHE** (*Soustons*) et **Vincent DARRIGADE** (*Meilhan*) qui sont tous 2 présidents de clubs concernés et éducateurs.

**Bernard NASSIET** et **Christian OLIVAN** notent qu'il ne faut surtout pas voir la décision à prendre en termes d'économie, car bien au contraire, tous les 2 souhaitent encourager les jeunes licenciés.

**Conclusion et décision** : Les équipes homogènes de jeunes devront participer vêtues des hauts de tenues de leur club respectif en y ajoutant l'écusson du Comité des Landes, les équipes non homogènes avec les tenues fournies par le Comité des Landes.

## 8. Championnats de Territoire et de France – Organisation des délégués

---

Pour les championnats territoriaux, les délégués doivent arriver la veille, les chambres d'hôtels sont déjà réservées

**Jacky LAPLACE** demande l'attitude à avoir concernant les repas des joueurs. **Vincent DARRIGADE** annonce que les délégués doivent avertir les joueurs sur le fait qu'ils doivent rester pour le repas. **Jacques LACAVE** complète en disant que les repas sont réservés depuis plusieurs mois, donc si les joueurs ne restent pas manger, la facture sera transmise aux clubs concernés.

Les déplacements sont programmés :

- Courriers transmis aux clubs pour MARSAC avec logement et horaires
- Chambres des joueurs doivent être réservées par les clubs
- Courriers préparés pour Pau

**Bernard NASSIET** propose que soient affichées, sur le site du CD40, toutes les modalités et explications des frais engagés pour les défraiements des joueurs qualifiés. Il faut favoriser la transmission des informations. Les fonds utilisés proviennent de tous les licenciés, et pas seulement des licenciés qualifiés. **Cette proposition est adoptée par le Comité des Landes**

**Didier DESBORDES**, présent en tant que dirigeant de club propose qu'un document expliquant ces modalités financières soit remis dans les dossiers distribués aux clubs lors des assemblées générales du Comité des Landes.

**Bernard NASSIET** soumet une demande de licenciés qui souhaitent rejoindre le lieu d'un championnat de France par leur propres moyens, mais demandent le remboursement de la moitié des frais engagés pour ce déplacement.

**Christophe BARTHE** souligne le regroupement difficile des licenciés provenant certes d'un même club mais pour des compétitions différentes sur un même site.

Sur ces 2 points, les décisions suivantes sont prises par le Comité des Landes :

- Championnats territoriaux : Le Comité des Landes proposera l'indemnisation pour un véhicule pour chaque équipe qualifiée. Il sera par contre demandé aux clubs possédant plusieurs joueurs qualifiés d'envisager des regroupements pour les déplacements si cela est possible.
- Championnats de France : Les frais de déplacements sont pris en charge uniquement pour les joueurs se déplaçant avec les délégués dans le véhicule prévu à cet effet, ainsi que les repas pris en commun avec le délégué. Tous les autres frais engendrés par des initiatives personnelles de licenciés (*déplacement avec un véhicule personnel, accompagnants et repas*) ne seront pas pris en compte par le Comité des Landes.

**Tenues des délégués** : Les chemises des délégués du Comité des Landes devront respecter le rythme suivant : premier jour du championnat : chemise bleue, puis blanche, et en alternance ensuite bleue et blanche.

**Jacques LACAVE** s'occupe de déposer toutes les licences des joueurs qualifiés



## 9. Planification calendaire des réunions et assemblées

---

- **Textes et Règlements**

- Dax Vendredi 10 mai 2019 – 18h30 Soustons
- Haute Lande – Mercredi 12 juin 2019 – 18h30 Labouheyre
- Mont de Marsan Mercredi 19 juin 2019 – 18h30 St Maurice
- Chalosse Vendredi 28 juin 2019 – 18h30 St Sever

Les convocations seront transmises par le CD40

- **Commissions sportives**

- Féminines Vendredi 28 juin 2019 – 18h30
- Masculins Samedi 20 juillet 2019 – 9h00
- Vétérans – **Georges LOBY** responsable de la commission vétérans en remplacement de **Jean-Paul LABORDE** – Réunion Jeudi 18 juillet 2019
- Jeunes Jeudi 13 juin 2019 – 18h30 Soustons
- Direction sportive Mercredi 21 août 2019 – 15h00  
Finalisation calendrier sportif 2020

- **Vétérans district Dax**

Mardi 25 juin 2019 - 15h00

- **Réunions de calendrier**

- Chalosse 4 octobre 2019 – 18h00 Lieu à définir -
- Dax 4 octobre 2019 – 18h00 Asptt Dax
- Haute Lande 4 octobre 2019 – 18h00 Lit et Mixe
- Mont de Marsan 4 octobre 2019 – 18h00 Roquefort

- **Assemblées générales des Districts**

- Mont de Marsan Samedi 7 décembre 2018 – 9h00 Campagne
- Chalosse Samedi 7 décembre 2018 – 17h00
- Haute Lande Samedi 14 décembre 2019 – 17h00 Labouheyre
- Dax Dimanche 8 décembre 2019 – 10h00 St Martin de Hinx

- **Assemblée générale du Comité des Landes**

- Samedi 18 janvier 2019 – 14h30 – Lieu à définir en Chalosse

- **Assemblée générale des Arbitres**

- Dimanche 24 novembre 2019 – Soustons – 9h00

- **Assemblée générale des Educateurs**

- Samedi 2 novembre 2019 – Lieu à définir – Meilhan à confirmer ?

- **Championnats de TIR de précision pour 2020**

- Date pour la finale départementale – 1<sup>er</sup> mai 2020 - Seniors masculins et féminines
- Date pour la finale départementale – 8 mai 2020 - Juniors masculins et féminines

## 10. Arbitrage

---

### Josiane SAUBESTY

- Notion d'arbitres stagiaires n'existe plus, donc arbitres départementaux de moins d'un an
- Ils travaillent en doublons avec des arbitres expérimentés

Décisions sur les défraiements des arbitres débutants : Rémunérations et Indemnisations kilométriques doivent être prises en compte, comme tous les autres arbitres.

**Pascal DESCOUENS** fait remarquer que les nouveaux arbitres se greffent sur les compétitions en cours car programmées en octobre, et donc n'apparaissent bien évidemment pas sur les calendriers édités. Il demande à ce que ces nouveaux arbitres soient ajoutés sur le site du CD40 avec leurs coordonnées.

Point sur les candidatures pour l'arbitrage : 7 en cours dont une féminine

## 11. Informations Diverses

---

- **Jacques LACAVE** rappelle l'annulation de la qualification du Doublettes provençal en Gironde suite à de très graves incidents.
- Championnats territoriaux – réunion à CAZERES – Mercredi 22 mai 2019 – 18h00
- **Commission de discipline – Dossier Jean-Paul LABORDE**

**Josiane SAUBESTY** fait rapport des courriers reçus pour le dossier concernant **Jean-Paul LABORDE**.

Elle précise que des paroles excessives ont été dites de la part de **Jean-Paul LABORDE** à l'encontre des membres de la commission de discipline. La commission de discipline a le souci de la vérité des faits et de la précision des rapports et témoignages écrits.

Elle précise que suite à la réunion de la Commission de discipline, et après l'écoute des témoins concernant le déroulement des incidents, les décisions suivantes ont été prises par la Commission de discipline :

- Les 2 personnes mises en cause par le rapport initial ont été relaxées

**Jacky LAPLACE** tient à prendre la parole pour défendre **Jean-Paul LABORDE** et exprime son insatisfaction quant à la solidarité des membres du Comité des Landes envers **Jean-Paul LABORDE**. Il affirme être au courant des événements par certaines personnes bien placées, et confirme la version avancée par **Jean-Paul LABORDE**. Il estime que ce dossier va faire perdre beaucoup de crédibilité pour les dirigeants du Comité départemental des Landes. Il annonce que les membres du Comité devraient être protégés.

**Jacques LACAVE** rappelle que le terme de solidarité entre les membres du Comité, qui avait été demandée dès le début du mandat, ne permet pas de mettre en doute les travaux de la Commission de Discipline.

**Georges LOBY** demande pourquoi **Jean-Paul LABORDE** n'a pas présenté de témoins, et précise qu'il est difficile d'être solidaire dans des événements pour lesquels il est impossible d'obtenir une connaissance totale.

**Christian OLIVAN** estime que **Jean-Paul LABORDE** aurait dit la vérité sur ce qui peut être considéré comme une agression. Cette version serait confirmée par d'autres témoins qui n'ont pas souhaité s'exprimer par ailleurs. De l'avis de **Christian OLIVAN**, **Jean-Paul LABORDE** paierait son passé dans le club

En conclusion, **Pascal DESCOUENS**, membre de la commission de discipline, annonce très clairement que la commission a agi sur la base des témoignages récoltés, et que le rôle de cette commission est de juger les événements tels que rapportés sans tenir compte des fonctions d'élus des personnes présentes.

**Bernard NASSIET** revient sur les termes utilisés par **Jacky LAPLACE** (*crédibilité perdue pour les dirigeants du Comité*). Il estime que, bien au contraire, c'est tout à l'honneur de la commission de discipline d'avoir su agir en toute indépendance. **Jean-Jacques LAGIERE** rejoint totalement l'avis de **Bernard NASSIET**, lorsque que l'on accepte la responsabilité d'être élu au Comité, il faut savoir rester dirigeant tant dans son comportement que dans ses propos.

**Christophe BARTHE** annonce le calendrier des prochaines formations et examens

- Recyclage BF1 de Septembre 2019 à fin janvier 2020 - Déposer les demandes au Comité
- Journée tronc commun – nouveaux graphiqueurs, arbitre, délégués et éducateurs de septembre 2019  
Examen 3<sup>ème</sup> WE de janvier 2020
- Formation BF1 – 2 jours – septembre 2019 à fin janvier 2020  
Examen 2<sup>ème</sup> WE de janvier 2020

**Jacky LAPLACE** demande que soit envisagé un cahier des charges afin d'encadrer les propositions de repas effectuées par les clubs pour les journées de compétition. **Jacques LACAVE** répond qu'il est difficile d'imposer un prix maximum car de nombreux paramètres doivent être pris en compte. Toutefois, si les prix sont trop élevés ou bien que la qualité des repas n'est pas jugée suffisante, il estime que les licenciés feront d'eux-mêmes les bons choix en ne réservant plus de repas dans les clubs fournissant de mauvaises propositions.

**Jacky LAPLACE** regrette le manque d'informations provenant de la Fédération, en particulier sur les sanctions applicables pour l'absence de statuts en adéquation avec ceux proposés par la Fédération. Le Comité des Landes demandera à la Fédération de plus amples précisions afin de répondre à ces interrogations.

**Régional de Aire s/Adour**

- Recherche de volontaires pour la tenue de table de marque — **Olivier CAILLEAUX** -Candidature à confirmer
- Délégué **Jean-Paul LABORDE** démissionnaire – délégué à nommer – **Christophe BARTHE** à confirmer - 29 juin 2019

**Didier. DESBORDES**

- Est-ce qu'un arbitre peut arbitrer pour son club, en particulier dans les rencontres de Coupe de France ? Pour **Josiane SAUBESTY**, la réponse est négative. Toutefois il serait bon de préciser la réponse en certifiant cette dernière par les coordonnées de l'article de règlement précisant ce point.  
La demande sera effectuée auprès de la Fédération par le Comité des Landes

**Prochaine réunion du Comité des Landes – Mercredi 3 juillet 2019 – 18h30**

Avant de terminer cette séance, il faut remercier le district de Chalosse et le club de Meilhan, ainsi que toutes les personnes qui ont assisté à cette réunion. Un apéritif suivi d'un excellent repas clôturent cette manifestation.

*Fait le 20 mai 2019*  
*Le rapporteur de séance*  
**Jean-Jacques LAGIERE**